



République Française
Département du Gard – Commune de Montfaucon

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 16 janvier 2025 - N°1

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 janvier 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ROBELET, Maire.

Étaient présents : Monsieur ROBELET Olivier, Madame SOURET BORDARY Lisiane, Monsieur MOUTURAT Nicolas, Madame BALAZUT Doriane, Monsieur MICALLEF Florian, Madame BIZZOTTO Janine, Monsieur CHAUDRONNIER Jean-Marie, Monsieur OURS Denis (arrivé à 20h35), Madame DUCARRE Céline, Monsieur TARDIEU Stéphane, Monsieur MONTELS Fabrice.

Absent : Madame Marie-Laure AUBERT.

Absente excusée : Mme BRESSY Armelle donne pouvoir à Madame BALAZUT Doriane, Madame SAURINA-MICHEL Christel donne pouvoir à Madame SOURET-BORDARY Lisiane.

Il désigne Madame BIZZOTTO Janine, secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré ouverte la séance du Conseil Municipal.

1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil en date du 14 décembre 2024

Approuvé à l'unanimité

2- Ouverture anticipée des crédits budgétaires pour la section d'investissement 2025.

Approuvé à l'unanimité

3 – Adhésion à la Centrale d'Achat territoriale de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Monsieur Jean-Marie CHAUDRONNIER explique qu'une centrale d'achat dispense de passer un marché public dans les domaines qui lui sont dévolus.

Approuvé à l'unanimité

4 – Contrat d'assurance contre les Risques Statutaires – renouvellement du contrat groupe proposé par le Centre de Gestion du Gard.

Madame Lisiane SOURET-BORDARY présente les éléments nouveaux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025 sur le contrat de prévoyance des agents de la Fonction Publique Territoriale. Elle rappelle que les agents fonctionnaires doivent adhérer à un contrat de prévoyance dont la collectivité prend en charge une partie du montant. Elle rappelle également que le Centre de Gestion est l'organisme idoine pour négocier ce type de contrat.

Approuvé à l'unanimité

5 – Avenant II à la convention entre la commune de Montfaucon et l'association départementale des Francas du Gard relative à la mise en œuvre des activités périscolaires.

Monsieur Florian MICALLEF présente le budget 2025 de l'association des Francas du Gard relatif à l'école de Montfaucon. Une baisse de la fréquentation des activités périscolaires le matin et le soir pour diverses raisons oblige à réévaluer à la baisse les effectifs du personnel mairie. Ce dernier sera réaffecté sur d'autres missions. L'association des Francas du Gard va procéder à un réaménagement identique avec un non renouvellement de certains contrats. Par ailleurs, le prix du repas de cantine sera augmenté en 2025 de 20 centimes ce qui représentera une hausse de 27 euros par an et par élève pour un repas quotidien pris toute la semaine.

Approuvé à l'unanimité.

6 – Point d'urgence – rectification de la Décision modificative n°1 du budget 2024.

Madame Lisiane SOURET-BORDARY souligne que la comptabilité de la mairie passe en 2025 en Compte Financier Unique, d'où l'importance de rectifier cette Décision Modificative n° 1 à la demande du Trésorier Public.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h06.

La secrétaire de séance
BIZZOTTO Janine



Le Maire
ROBELET Olivier


